

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
51

Membres en exercice : 51

Membres présents : 46

DELIBERATION
n° 2026 - 05 - 06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"

Séance du 2 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 juin, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 26 mai, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : Laëtitia MARECHAL, Nicolas MICHON, Séverine BESSONNET, Dominique BRET, Thierry BIRON, Justine BLOND, Sylvie TESSON, Jean-François BIRON, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Pierrick PHILIPPE, Philippe MOREAU, Marie-Thérèse BONNEAU, Bernard BESSONNET, Walter SCHOEPFER, Patrick GALAMINI, Patrick LE MENER, Laurent DURANTEAU, Myriam REMAUD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Claire TURMEL, François BLANCHET, Julie MORISOT, Thomas PERROCHEAU, Bérangère GARRAUD, Antoine GASNET, Marine BOULINEAU, Lionel GUILBAUD, Nicole BOULINEAU, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Nathalie BUCHOU, Sébastien MURZEAU, Pascale MOREAU, Matthieu GAUVRIT, Marie-Christine RENOU, Evelyne CHAUVEL, Jean-Pierre STEPHANO, Emmanuel GACHET, Emmanuelle PRAUD, Nathalie PONCET, Thierry FOURNIER, Maryse AUGUIN, Franck CHATELIER.

Conseillers communautaires absents et excusés : Yann THOMAS, Claude VILLAIN, Pascal BOURIAU, Chantal GUILBAUD, Raphaël FARTURA.

Pouvoirs : Yann THOMAS à Séverine BESSONNET / Chantal GUILBAUD à Walter SCHOEPFER / Raphaël FARTURA à Jean-Yves LEBOURDAIS.

Isabelle DURANTEAU est désignée secrétaire de séance.

Affectation des résultats de fonctionnement 2025

Il est proposé de procéder à l'affectation des résultats 2025 de chacun des budgets de la Communauté d'Agglomération, de la manière suivante :

Budget Principal :

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2025
Dépenses	40 447 430,48 €	11 595 942,74 €	2 830 655,96 €
Recettes	44 755 072,31 €	11 607 090,24 €	1 504 897,71 €
Résultats	4 307 641,83 €	11 147,50 €	- 1 325 758,25 €

Le Compte Administratif 2025 du Budget Principal présente au 31 décembre 2025 un excédent de fonctionnement de 4 307 641,83 €, un excédent d'investissement de 11 147,50 € et un déficit sur les restes à réaliser de 1 325 758,25 €.

Il est proposé d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) à hauteur de 1 314 610,75 €
- à l'excédent de fonctionnement reporté (article 002) à hauteur de 2 993 031,08 €.

Budget Annexe « REOMI »

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2025
Dépenses	10 802 534,42 €	3 669 049,64 €	3 381 466,00 €
Recettes	14 205 698,00 €	4 890 982,40 €	361 967,20 €
Résultats	3 403 163,58 €	1 221 932,76 €	- 3 019 498,80 €

Le Compte Administratif 2025 du Budget Annexe « REOMI » présente au 31 décembre 2025 un excédent de fonctionnement de 3 403 163,58 €, un excédent d'investissement de 1 221 932,76 € et un déficit sur les restes à réaliser de 3 019 498,80 €.

Il est proposé d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) à hauteur de 1 797 566,04 €
- à l'excédent de fonctionnement reporté (article 002) à hauteur de 1 605 597,24 €.

Budget Annexe « Assainissement Régie »

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2025
Dépenses	8 596 291,52 €	5 822 636,74 €	2 782 229,40 €
Recettes	11 912 965,76 €	5 944 347,24 €	2 593 869,25 €
Résultats	3 316 674,24 €	121 710,50 €	- 188 360,15 €

Le Compte Administratif 2025 du Budget Annexe « Assainissement Régie » présente au 31 décembre 2025 un excédent de fonctionnement de 3 316 674,24 €, un excédent d'investissement de 121 710,50 € et un déficit sur les restes à réaliser de 188 360,15 €.

Il est proposé d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) à hauteur de 66 649,65 €
- à l'excédent de fonctionnement reporté (article 002) à hauteur de 3 250 054,59 €.

Budget Annexe « SPANC »

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2025
Dépenses	110 733,82 €		
Recettes	101 412,52 €		
Résultats	- 9 321,30 €		

Le Compte Administratif 2025 du Budget Annexe « SPANC » présente au 31 décembre 2025 un déficit de fonctionnement de 9 321,30 €.

Il est proposé de l'affecter comme suit :
 - au déficit reporté (article 002) à hauteur de 9 321,30 €.

Budget annexe « Zones d'Activités Economiques »

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2025
Dépenses	611 523,98 €	2 378 840,47 €	
Recettes	611 523,98 €	302 667,47 €	
Résultats		- 2 076 173,00 €	

Le Compte Administratif 2025 du Budget Annexe « Zones d'Activités Economiques » présente au 31 décembre 2025 un résultat de fonctionnement nul, il n'y a donc pas d'affectation à réaliser.

Budget Annexe « Ensemble Immobilier Bégau dière »

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2025
Dépenses	81 162,40 €	186 741,91 €	
Recettes	116 023,02 €	86 658,08 €	
Résultats	34 860,62 €	- 100 083,83 €	

Le Compte Administratif 2025 du Budget Annexe « Ensemble Immobilier Bégau dière » présente au 31 décembre 2025 un excédent de fonctionnement de 34 860,62 € et un déficit d'investissement de 100 083,83 €.

Il est proposé d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :
 - à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) à hauteur de 34 860,62 €.

Budget Annexe « Pépinière d'Entreprises »

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2025
Dépenses	73 957,99 €	260 295,87 €	17 380,26 €
Recettes	143 593,60 €	197 462,45 €	
Résultats	69 635,61 €	- 62 833,42 €	- 17 380,26 €

Le Compte Administratif 2025 du Budget Annexe « Pépinière d'Entreprises » présente au 31 décembre 2025 un excédent de fonctionnement de 69 635,61 €, un déficit de la section d'investissement de 62 833,42 € et un déficit sur les restes à réaliser de 17 380,26 €.

Il est proposé d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement :
 - à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) à hauteur de 69 635,61 €.

Budget Annexe « PORTS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie »

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2025
Dépenses	686 009,41 €	813 289,63 €	145 824,08 €
Recettes	904 590,44 €	456 013,64 €	
Résultats	218 581,03 €	- 357 275,99 €	- 145 824,08 €

Le Compte Administratif 2025 du Budget Annexe « PORTS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie » présentant un excédent de fonctionnement de 218 581,03 €, un déficit d'investissement de 357 275,99 € et un déficit sur les restes à réaliser de 145 824,08 €.

Il est proposé d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :
 - à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) à hauteur de 218 581,03 €.

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-4, L.2311-5,
L. 2311-6, R.2311-11 et suivants et D.2311-14,**

Vu les comptes de gestion et Comptes Administratifs 2025,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 12 mai 2026,

Vu le rapport et les propositions d'affectation de l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

**Article unique : d'approuver l'affectation des résultats 2025, telle que présentée au rapport,
proposée par l'ordonnateur pour les Budgets énumérés ci-après :**

- **Budget Principal**
- **Budget Annexe « REOMI »**
- **Budget Annexe « Assainissement Régie »**
- **Budget Annexe « SPANC »**
- **Budget Annexe « Zone d'Activités Economiques »**
- **Budget Annexe « Ensemble Immobilier Bégaudière »**
- **Budget Annexe « Pépinière d'Entreprises »**
- **Budget Annexe « PORTS ».**

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,



Isabelle DURANTEAU

Givrand, le 4 juin 2026

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 05 JUIN 2026
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 05 JUIN 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.